



Elections 2024

Comité sur les Droits des Personnes Handicapées (CPDH)

Comité pour l'élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes (CEDF)

Comité de Droits de l'homme (CDH)

Comité des Droits de l'enfant (CDE)

Questionnaire pour les candidats

Quatre Organes de Traités de l'ONU, le Comité des droits des personnes handicapées (CPDH), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDF), le Comité des droits de l'homme (CDH) et le Comité des droits de l'enfant (CDE), ont des élections prévues en 2024.

Afin de renforcer les organes de traités, l'Alliance Internationale des Personnes Handicapées, Child Rights Connect et IWRAW Asia-Pacific – en tant que membres de [TB-Net](#), le réseau d'ONG pour les organes de traités des Nations Unies – cherchent à promouvoir la qualité, l'indépendance et la diversité des membres des organes de traités par le biais de processus de nomination et d'élection transparents et participatifs.

Ce questionnaire, qui envoyé à tou(te)s les candidat(e)s nommé(e)s et est basé sur les critères énoncés dans les traités concernés et dans la Résolution 68/268 de l'Assemblée Générale, permettra à tous les États et autres parties prenantes de mieux comprendre les compétences, les expériences et la motivation des candidat(e)s au CRPD, CEDAW, HRCtee, CRC et CDESCR avant les élections.

Les résultats des questionnaires seront disponibles sur le site www.untbelections.org, tandis que les réponses vidéo seront partagées sur une [page YouTube dédiée](#).

Cette initiative n'implique pas que nous soutenions ou nous opposions à des candidats de façon individuelle.

Questions ouvertes à tou(te)s les candidat(e)s des organes de traités

1. Nom : *Benoit Van Keirsbilck*

2. Nationalité : *Belge*

3. Poste actuel : *Directeur de l'ONG Défense des enfants International Belgique*

4. Occupez-vous actuellement un poste, ou avez-vous déjà occupé un poste au nom de, ou pour votre Gouvernement (pouvoir exécutif) qui pourrait compromettre votre indépendance et votre impartialité, actuelles ou perçues ? Si tel est le cas, veuillez fournir des détails :

NON

5. Veuillez indiquer tout conflit d'intérêt actuel ou potentiel qui pourrait vous empêcher de faire preuve d'indépendance et d'impartialité dans votre travail en tant que membre d'un organe de traité de l'ONU :

AUCUN

6. Le processus de nomination relatif à votre candidature était-il un processus transparent et participatif ? La société civile et les autres parties prenantes ont-elles été consultées ?

NON

7. Durant votre mandat potentiel en tant que membre d'un Comité, quels autres postes ou activités professionnelles avez-vous l'intention d'entreprendre ?



- *Rédacteur en chef du « Journal du droit des jeunes », une publication mensuelle qui s'adresse aux professionnels travaillant dans les domaines de la jeunesse, la protection de l'enfance, la justice, la participation des enfants*
- *Administrateur de Jeunesse & Droit, une association qui vise à informer et former les professionnels en matière de droits de l'enfant*
- *Membre du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant ; Centre qui réunit 4 Universités et qui organise un Certificat et un Master en droits de l'enfant et qui réalise des recherches académiques sur les droits de l'enfant*
- *Professeur et formateur en droits de l'enfant*
- *Conférencier*
- *Vice-Président de la Commission nationale des droits de l'enfant, organe en charge du suivi de la Convention des droits de l'enfant en Belgique*

8. Les engagements en tant que membre du Comité prennent beaucoup de temps pendant et en dehors des sessions. Comment vous assurez-vous d'avoir la capacité de consacrer le temps nécessaire au travail du Comité, à la fois en personne et en ligne ?

Je postule pour un second mandat ; j'ai une vision très claire du temps que me prend mon mandat et j'ai pu démontrer que j'ai consacré le temps et l'énergie nécessaires pour assumer toutes les tâches et de nombreuses autres telles que la participation à des projets pilote, la représentation du Comité dans divers groupes de travail internes (sur les Communications individuelles, la rédaction de l'Observation générale 27, les méthodes de travail, les relations avec diverses instances au niveau Européen) et externes (point focal pour la réforme des organes de traité, point focal pour diverses zones géographiques, point focal pour l'harmonisation des méthodes de travail en matière de communication individuelles), l'intervention dans des conférences et des webinaires,... J'ai diminué mon temps de travail professionnel pour pouvoir assumer toutes ces tâches.

9. Quels sont les défis actuels et principaux que vous voyez pour le système des organes de traités et quelles sont vos idées d'amélioration ?



Défis : garantir un soutien suffisant aux organes de traité (la crise des liquidités de l'ONU est le dernier exemple en date qui démontre que quand il faut faire des économies, c'est la défense des droits humains qui est touchée en premier lieu), ce qui comprend le renforcement du secrétariat du Comité et la section des pétitions ; le manque de moyens accordés au travail du Comité est la cause d'une accumulation de rapports en attente d'examen (près de 80 au total) et de communication individuelles (une centaine). Il y a de nombreux autres défis qui sont liés à la ratification de l'OPIIC (seuls 52 pays l'ont ratifié), à la mise en œuvre des recommandations et suivi des observations finales par les Etats, à la collaboration effective et proactive des Etats au système de rapportage, à la qualité et l'indépendance des membres du Comité et à leur investissement dans leur mandat, au maintien de la qualité du travail du comité, à l'harmonisation des pratiques entre les comités et autres mécanismes de droits humains, etc.

Perspectives d'amélioration : les campagnes menées par la société civile visant à renforcer les organes des traités sont importantes. En outre, il faut continuer à plaider pour un engagement des Etats vis-à-vis des organes des traités et au respect des recommandations et vues qui leur sont adressées. De manière générale, certaines difficultés mentionnées ci-dessus pourront à terme être rencontrées par les projets de réforme qui sont en cours d'adoption : généralisation de la procédure de rapportage simplifiée, calendrier prédictif, délais entre deux rapports allongés à 8 ans, évaluation à mi-parcours, etc. Le maintien d'un dialogue et de rencontres régulières entre les comités et autres mécanismes, la collaboration avec la société civile, les institutions nationales de droits humains, les agences des Nations Unies, font également partie des pistes pour maintenir ou renforcer les organes des traités.

10. (Question actualisée!) La pandémie de COVID-19 a ralenti, fait reculer les progrès et exacerbé le défi de veiller à ce que les besoins des enfants soient satisfaits et leurs droits garantis. En reconnaissance de ces effets négatifs qui devraient persister à long terme et de la multiplicité des crises qui affectent les enfants de manière disproportionnée dans le monde entier, le Secrétaire Général des Nations Unies a publié en juillet 2023 une [note d'orientation sur l'intégration des droits de l'enfant](#), demandant la mobilisation du système des Nations unies pour renforcer et élever collectivement un programme commun des Nations unies en matière de droits de l'enfant. Comment le Comité peut-il contribuer à cette mobilisation et veiller à ce que les droits de l'enfant soient intégrés dans tous les piliers des Nations Unies?

Le Comité des droits de l'enfant est bien sûr mobilisé pour participer à l'intégration des droits de l'enfant dans toutes les instances, procédures, agences des Nations Unies et a participé à l'élaboration de la note d'orientation.

Lien vers votre CV complet : <https://www.linkedin.com/in/beno%C3%A9t-van-keirsbilck-3b6b191a/>

Questions pour les candidat(e)s au Comité des droits de l'enfant de l'ONU

Veillez fournir des réponses aussi précises que possible et **ne dépassant pas 200 mots par question.**

Votre motivation, votre expérience et vos qualifications pour devenir membre

1. Qu'est-ce qui vous motive à devenir membre du Comité des droits de l'enfant ? **(option vidéo)**

J'ai plus de 35 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des droits de l'enfant et j'ai consacré toute ma carrière à favoriser un plus grand respect des droits de l'enfant inscrits dans la CIDE. Mon travail de terrain avec les jeunes et les familles m'a permis de prendre conscience des réalités vécues par les enfants et de l'importance d'assurer leur participation dans toutes les procédures et questions qui les concernent. En tant que fondateur et directeur de Défense des Enfants International – Belgique et de nombreuses autres ONG oeuvrant dans pour les droits de l'enfant, je suis impliqué dans le suivi de la mise en oeuvre de la CIDE en Belgique, notamment en participant à la rédaction des rapports alternatifs pour les organes de traités des Nations Unies et en réalisant des projets pour évaluer et améliorer la situation. J'ai pu travailler au niveau des services directs à l'attention des enfants et familles, dans la formation des professionnels, dans l'analyse des politiques et des pratiques publiques, dans la formation et la recherche académiques, dans la participation des enfants pour toutes les questions qui les concernent et dans le développement d'un contentieux stratégique pour faire avancer les droits de l'enfant.

2. Compte tenu de la composition actuelle et de l'expertise du Comité, quelle serait votre valeur ajoutée ? **(option vidéo)**

Ma longue expérience de terrain en Belgique, en Europe et au niveau international, ma grande connaissance des mécanismes nationaux et internationaux, ma participation à l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté et de nombreuses autres initiatives et programmes internationaux et surtout mon expérience d'un premier mandat au sein du Comité.

3. Quels sont, selon vous, les questions émergentes et les défis en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant et de ses Protocoles facultatifs à l'échelle mondiale ainsi que dans votre pays / région ?

Voir ci-dessus, question 9 de la première partie.

4. Selon vous, quels sont les domaines dans lesquels le Comité doit renforcer les normes internationales relatives aux droits de l'enfant ?



La première priorité, c'est de renforcer l'accès à la justice et aux recours pour les enfants et les rendre effectifs et adaptés aux enfants ; cette priorité fait l'objet de la prochaine observation générale qui est en train d'être élaborée ; d'autre part, il est fondamental de renforcer les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la Convention des droits de l'enfant au niveau national, régional et international.

D'autres thèmes sont importants tels le droit à l'éducation, la protection des enfants contre la violence, notamment dans des contextes de conflits armés ou de migrations, le droit à l'identité, le contrôle de la mise en œuvre de la Convention dans des territoires qui ne sont pas reconnus comme des Etats ou bien dirigés par des autorités non-reconnues, les droits de l'enfant dans le monde digital, pour ne citer que les principaux thèmes.

5. Comment envisagez-vous le travail du Comité dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable ?

Les liens entre la Convention relative aux droits de l'enfant et les Objectifs de développement durable sont évidents et très importants ; le Comité fait référence aux ODD dans ses observations finales pour tous les Etats qui sont examinés, participe à des groupes de travail et veille à intégrer les enfants dans chacun des objectifs.

6. Comment pensez-vous que le Comité pourrait faire progresser les normes et les pratiques sur la participation des enfants, et en particulier sur le droit des enfants à participer à la vie politique et les enfants défenseurs des droits humains ?

Le Comité renforce la participation des enfants à travers les recommandations qui sont formulées aux Etats, en soutenant des initiatives au niveau national, régional ou international et en intégrant la participation dans toutes ses activités : l'examen des Etats parties, l'élaboration des observations générales, l'organisation de conférences et de journées de débat général. En outre, les membres du Comité sont généralement disponibles pour participer à des rencontres avec des enfants dans différents contextes.

7. Que peut faire le Comité pour renforcer davantage son engagement envers la société civile ?

La collaboration avec la société civile est une des clés pour améliorer la mise en œuvre et le respect de la CIDE au niveau national et international. Le Comité a une longue expérience de collaboration avec la SC puisque des ONG et autres associations ont une place dans le processus de rapportage et leur contribution est valorisée ; le Comité compte aussi sur la SC pour le suivi des observations finales et l'action sur le terrain ; dans d'autres domaines (élaboration d'observations générales, journées de débat général, etc.), la collaboration avec la SC est bien présente. Il faut la préserver et la renforcer dans toute la mesure du possible.